

Délibération n° 2022 – I - 005

Evolution du tableau des emplois permanents

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand-Lemps	Présent
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du canton du Moyen Grésivaudan	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres services :

GAM : Marie Breuil

Services du Symbhi :

Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Mathieu Grenier, Responsable UT Drac et Romanche / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Sébastien Besson, chargé de mission contrat Drac / Marjorie Guillermo, Responsable commande publique / Franck Strizzolo, technicien de rivière / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, Assistante

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit en conséquence être soumise à l'approbation du comité syndical.

Du fait de d'une évolution intervenue au sein de l'équipe d'exploitation du pôle ouvrage qui a pour mission d'assurer au quotidien l'entretien des digues dont la gestion revient au SYMBHI (départ d'un agent en mutation interne), il apparaît nécessaire de faire évoluer l'un des emplois concernés.

L'équipe, aujourd'hui constitué de deux agents de maîtrise et de deux adjoints techniques sera du fait de cette évolution constituée d'un agent de maîtrise assurant les fonctions de chef d'équipe, et de trois adjoints techniques assumant des missions d'agents d'exploitation.

Vu l'article 3-2, 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver au 1er février 2022 la transformation du poste d'ouvrier professionnel/conducteur d'engins mécaniques rattaché au pôle ouvrage en agent d'exploitation des digues, et de modifier en conséquence la liste des emplois permanents du SYMBHI selon tableau ci-annexé.

Fait à Grenoble, le 1^{er} février 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 31 JANVIER 2022 PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU SYMBHI

A compter du 1^{er} février 2022, le tableau des emplois permanents du SYMBHI est modifié comme suit :

Fonction	Catégorie	Grade	Temps de travail
Directeur du SYMBHI	A+	Administrateur/ Ingénieur chef	35/35ème
Directeur adjoint du SYMBHI	A+	Ingénieur chef/Ingénieur principal	35/35ème
Responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur Principal	35/35ème
Adjoint au responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur/Ingénieur principal	35/35ème
Chargé d'exploitation	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Chargé de travaux	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Chef d'équipe pour l'entretien et la surveillance des digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Responsable du pôle administratif	A	Attaché/Attaché principal	35/35ème
Gestionnaire RH et moyens généraux	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire budgétaire et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire financier et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Assistante administrative	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire marchés	B	Rédacteur /rédacteur principal	17/35ème
Chef de projet PAPI Drac	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière DRAC	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Grésivaudan	A	Ingénieur/ Ingénieur principal	35/35ème

Chargé de mission affluents du Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Responsable des unités territoriales Romanche et Drac	A	Ingénieur / Ingénieur Principal	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien territorial	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Sud Grésivaudan	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Fure Morge	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission Prévention des inondations du Bassin versant Paladru Fure Morge Olon Roize	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon	A	Ingénieur	35/35ème
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe/Adjoint administratif principal de 2e classe/ adjoint administratif	35/35ème
Responsable de l'Unité territoriale Vercors	A	Ingénieur / Ingénieur principal	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chargé de mission GEMAPI sur les affluents de l'Oisans	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière territoire de l'Oisans	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Gestionnaire des achats	A ou B	Attaché/Rédacteur/ Rédacteur principal	35/35ème
Technicien de rivière Voironnais Vercors	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chef de projet PAPI romanche	A	Ingénieur	35/35ème
Chef de projet systèmes d'endiguement Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de communication et de concertation	A	Attaché(e)/Attaché principal(e)	35/35ème